

PARC RÉGIONAL DE
Val-David • Val-Morin

Soirée d'information sur la gestion unifiée
du Parc régional Val-David-Val-Morin

23 août 2017

Ordre du jour

Animation de la soirée par M. Marc-André Caron,
directeur général du Carrefour jeunesse-emploi des Laurentides



- Mots des élus
- Présentation de Mme Geneviève Poirier – Ghys
Responsable de la conservation Centre de la nature du mont St-Hilaire
- Présentation du rapport du comité de réflexion sur la gestion unifiée du Parc régional
- Présentation du portrait budgétaire
- Prise des questions
- Pause
- Période de réponses et d'échanges

* Cette présentation sera disponible sur le site Internet de la Municipalité de Val-David



PARC RÉGIONAL DE
Val-David • Val-Morin

Mots des élus



- Mme Nicole Davidson, mairesse de Val-David
- M. Guy Drouin, maire de Val-Morin



PARC RÉGIONAL DE
Val-David • Val-Morin



Geneviève Poirier-Ghys
Responsable de la conservation
Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire



**Centre de la Nature
Mont Saint-Hilaire**



Plan de la présentation

1. Présentation du Centre de la Nature
2. La gestion de la Réserve naturelle Gault et de la Réserve naturelle du piémont-du-mont-Saint-Hilaire
3. Gouvernance et financement
4. Facteurs de succès



1. Présentation du Centre de la Nature

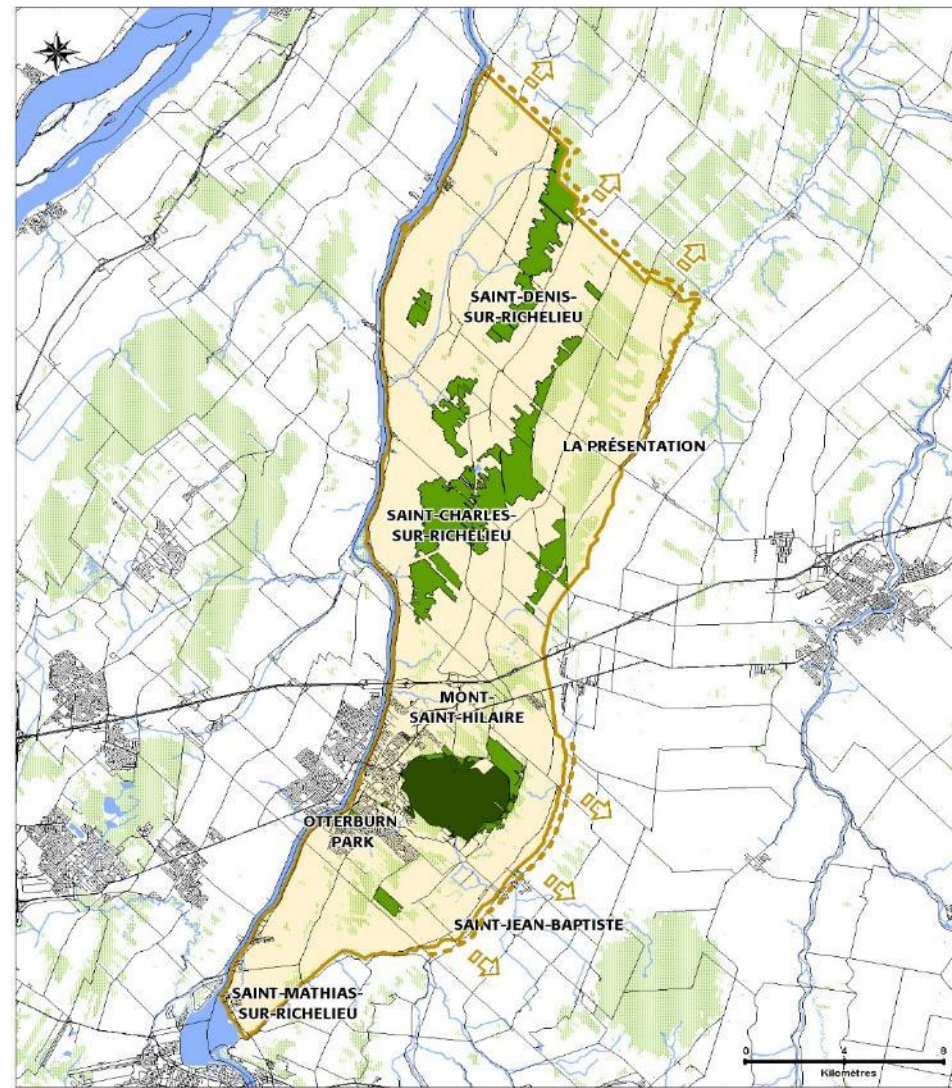
Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire



- Organisme sans but lucratif créé en 1972
- Organisme de bienfaisance
- Mission :
 - Conserver les milieux naturels du mont Saint-Hilaire et de la Réserve de biosphère
 - Offrir un contact privilégié avec la nature
 - Faire progresser les connaissances sur les milieux naturels



Réserve de biosphère du mont Saint-Hilaire



TERRITOIRE D'ACTION DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE DU MONT SAINT-HILAIRE

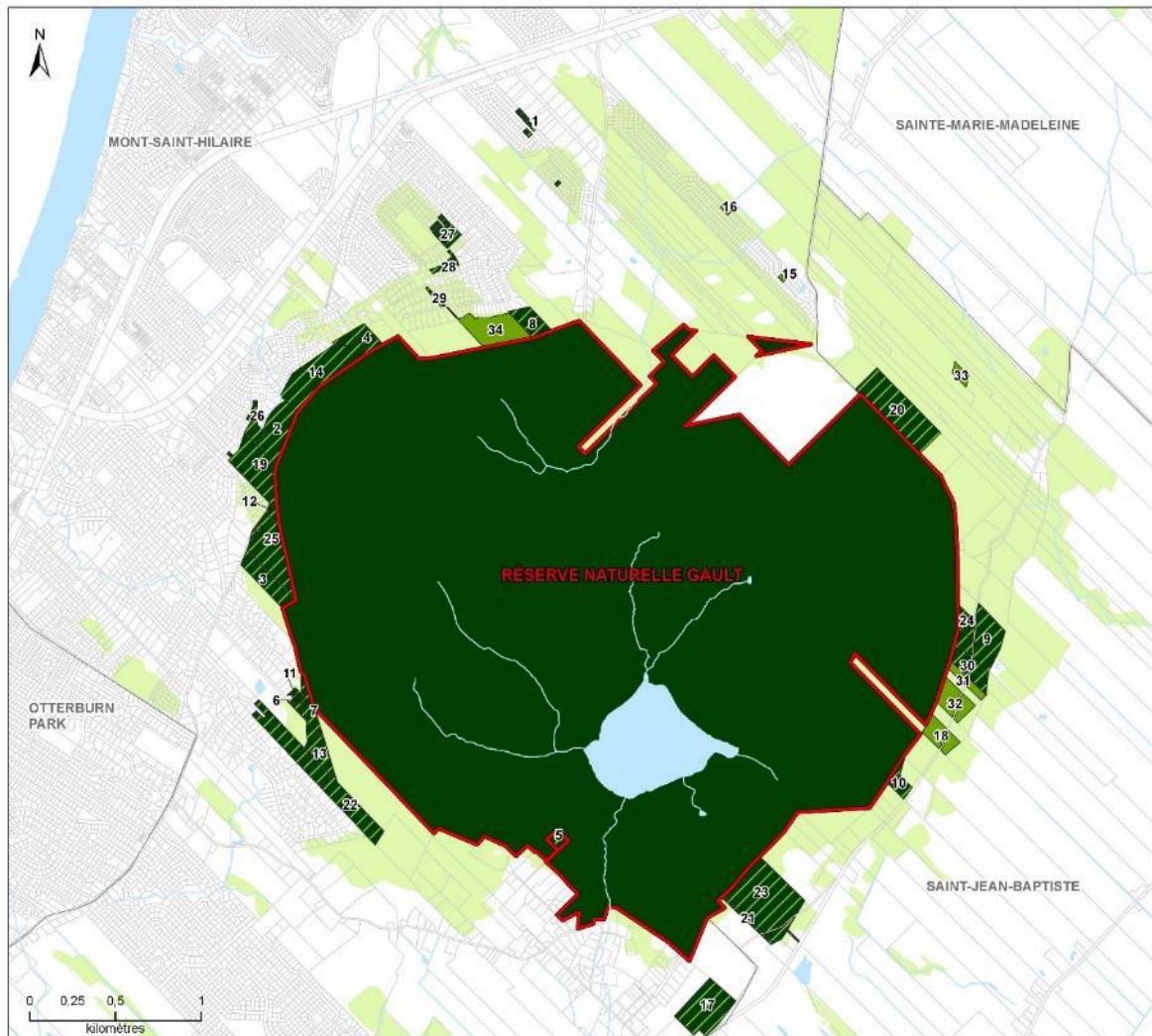
- Zone de conservation centrale
- Zone de protection
- Zone de coopération
- Influence de la réserve de biosphère
- Boisé
- Cours d'eau
- Limite municipale



Projection: CGRS83 Zone 18 NAD 83
Sources: SRTM30 PLUS, IGN BRNO
Octobre 2010



Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire



MILIEUX NATURELS PROTÉGÉS MONT SAINT-HILAIRE

MILIEU NATUREL PROTÉGÉ

- 15. Cécile Lamanque, 2008 (0,13 ha)
- 16. Laurendeau, 2008 (0,2 ha)
- 18. Rancourt-Bourgeau, 2010 (2,6 ha)
- 31. Pepin, 2014 (1,17 ha)
- 32. Langlois, 2015 (2,8 ha)
- 33. Robert, 2015 (0,68 ha)
- 34. L'Heureux, 2015 (5,2 ha)

RÉSERVE NATURELLE DU PIÉMONT-DU-MONT-SAINT-HILAIRE (90,69 ha)

- 1. Desnoyers, 2003 (0,6 ha)
- 2. Les Industries Bonneville, 2004 (4,5 ha)
- 3. Fortier, 2004 (3,3 ha)
- 4. Crepeau-Dansereau, 2003 (2 ha)
- 5. Halle, 2003 (0,7 ha)
- 6. Reed, 2003 (0,03 ha)
- 7. Les Soeurs de la Présentation de Marie, 2003 (2,1 ha)
- 8. Institut des Frères de Notre-Dame de la Miséricorde, 2004 (2,2 ha)
- 9. Tétrault-Galarneau et Blouin, 2005 et 2006 (5,38 ha)
- 10. Desautels-Huart, 2005 et 2006 (1,3 ha)
- 11. Lavoie-Depocas, 2005 (0,15 ha)
- 12. Fondation Savoy, 2006 (0,5 ha)
- 13. Les Soeurs de la Présentation de Marie, 2007 (7,3 ha)
- 14. Belcor immobilier, 2007 (8 ha)
- 17. La'arge, 2011 (6,3 ha)
- 19. Parc de conservation de la Falaise-de-Dieppe, 2010 (5,7 ha)
- 20. Blakeney, 2011 (6,3 ha)
- 21. Therrien, 2011 (0,6 ha)
- 22. Larivière, 2011 (4 ha)
- 23. Fontaine, 2012 (11 ha)
- 24. Chabot, 2012 (1,14 ha)
- 25. Ministère des Transports, 2013 (6,2 ha)
- 26. Parc des Fées, 2013 (1,2 ha)
- 27. Parc du Cheval-Blanc, 2013 (0,6 ha)
- 28. Parc Félix-Racicot, 2013 (0,6 ha)
- 29. Sentier du Ruisseau Racicot, 2013 (0,2 ha)
- 30. Courcy, 2013 (2,6 ha)



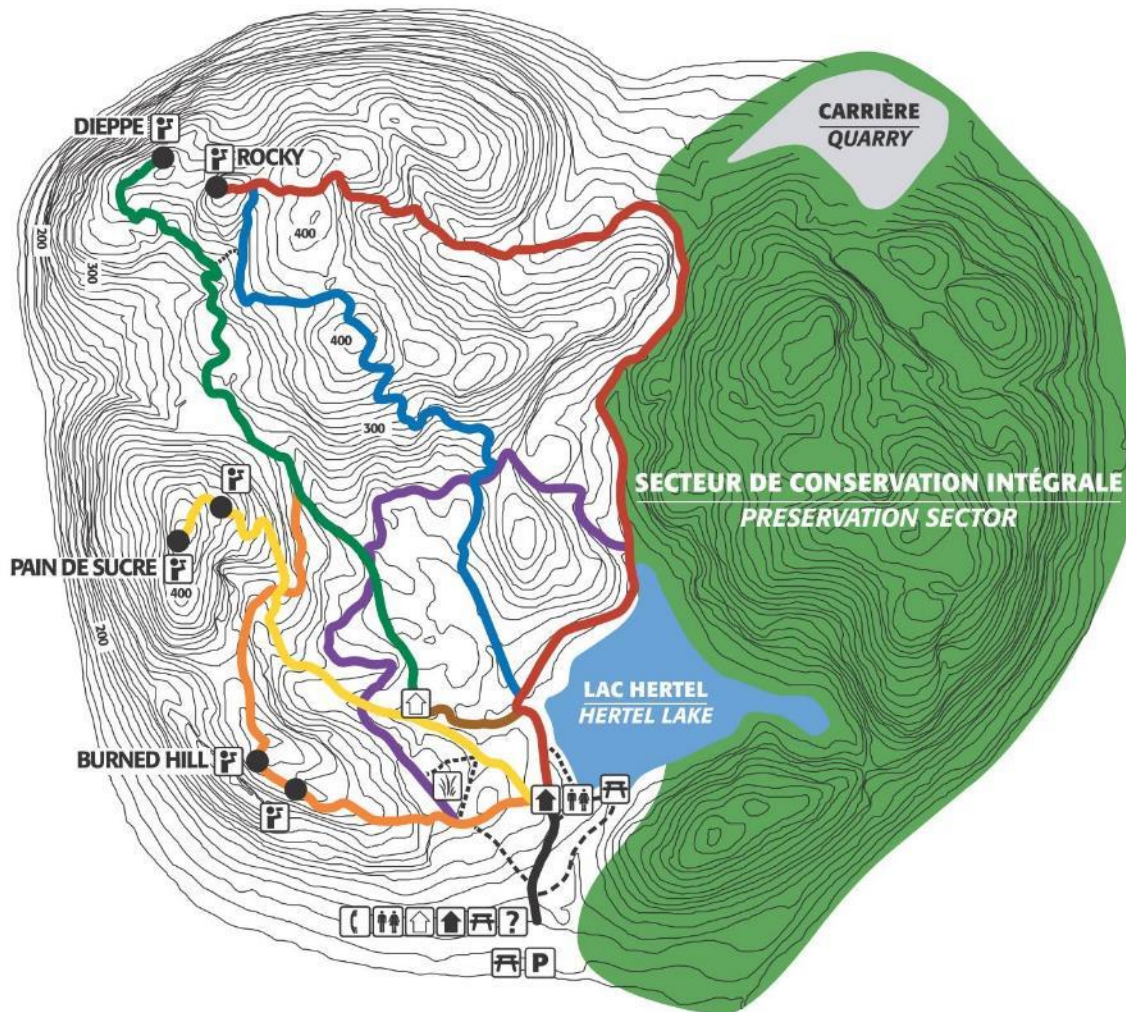
Projection : MTM Zone 8 NAD 83.
Source : Cadastre (MRNF)
Novembre 2016





2. Gestion de la Réserve naturelle Gault

Réserve naturelle Gault



Sentiers

Destination* Destination*	Distance* Distance*	Altitude Altitude	Temps* Time*
● Lac Hertel	0,5 km	174 m	10 min.
● Burned Hill	1,2 km	300 m	35 min.
● Pain-de-sucre	2,7 km	413 m	1h00
● Dieppe	3,8 km	371 m	1h15
● Rocky - trajet 1	3,8 km	400 m	1h30
● Rocky - trajet 2	4,7 km	400 m	1h40
● Boucle mauve** Purple loop	4,9 km	-	1h30

* Aller seulement à partir du pavillon d'accueil / One way only from Visitor Pavilion

** Boucle à partir du pavillon d'accueil / Loop from visitor Pavilion

Trails

Légende

Stationnement Parking	Point de vue Lookout
Renseignement Information	Refuge chauffé Heated Shelter
Toilettes Restroom	Abri Shelter
Aire de pique-nique Picnic area	Pré Meadow

Legend

En cas d'urgence

Pour toute urgence ou sauvetage, appelez au 911 ou au 514-398-3000 (Sécurité McGill). Nos employés sont formés pour intervenir en cas d'urgence sur les sentiers.

In case of emergency, please call 911 or 514-398-3000 (McGill Security). Our staff is trained to respond to medical incidents suffered on the mountain.

In case of an emergency

Fermeture du site

Vous devez avoir quitté le site une heure avant le coucher du soleil. Merci de planifier votre visite afin d'éviter tout retard.

You should be off trails one hour before sunset. Thank you for planning your visit.

Closure of site

Gestion des réserves naturelles



- Encadrement de la visite
- Maintenance et entretien des sentiers et infrastructures
- Éducation et interprétation
- Gestion et conservation des milieux naturels







LES FOURMIS



À la Réserve naturelle Gault, on a identifié 40 espèces de fourmis, soit un peu plus du tiers des espèces rencontrées au Québec. À l'échelle mondiale, plus de 10 000 espèces de fourmis ont été repérées.

Les fourmis sont importantes pour l'environnement. Elles contribuent à l'aération des sols et assurent la dispersion de plusieurs plantes, comme les trilles et les violettes.

Z-VOUS ?

Beaucoup y a une amine qui gardo des pucerons, d'ant elle est un liquide épais et sucré par les pucerons, se et en acides aminés, sur la nourriture de fourmis primitives qui se peuss colonies de nidus.

NOW ?

Les fourmis sont très importantes pour l'environnement et la biodiversité. Elles sont aussi importantes pour la dispersion des graines et la formation des colonies de nidus.



ANTS

The Gault Nature Reserve is host to 40 different ant species, or just over one third of the species that can be found in Quebec. More than 10,000 ant species have been identified all over the world.

Ants are an integral part of the environment. They aerate soil and disperse the seeds of several plants, such as trilliums and violets.



Photo: La Nature de Mont-Saint-Hilaire, André Lacroix, Claude Pilon, Marie-Claire.





3. Gouvernance et financement

Gouvernance



1. Conseil d'administration
2. Lettres patentes
3. Règlements généraux
4. Contrats et entente de gestion
5. Planification stratégique



Financement



Sources de revenus :

- Droits d'entrée et adhésion
- Vente et location de produits
- Subventions
- Dons et commandites





4. Facteurs de succès

Défis et opportunités



1. Déclaration de renseignements annuelle
2. Communication de renseignements sur leurs administrateurs
3. Instabilité du financement
4. Basé sur l'engagement de bénévoles

Défis et opportunités



1. OBNL peut conclure des contrats, acheter et vendre des biens, etc.
2. Structure qui facilite les activités courantes et la prise de décisions
3. Sources de financement diversifiées et exemption d'impôt
4. Personnel motivé, débrouillard et touche à tout
5. Réinvestissement des profits pour favoriser l'atteinte des buts visés

Facteurs de succès



1. Participation financières des municipalités
2. Assurer un financement de base
3. Vision, mission et planification
4. Travailler en partenariat
5. Mobilisation et engagement des acteurs du milieu

Questions et commentaires



Geneviève Poirier-Ghys
Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire
genevieve@centrenature.qc.ca



RAPPORT DU COMITÉ DE RÉFLEXION
SUR LA GESTION UNIFIÉE
DU PARC RÉGIONAL VAL-DAVID – VAL-MORIN

Comité de réflexion sur la gestion unifiée du Parc régional

Août 2015

Mandat donné par les conseils de Val-David et de Val-Morin pour la création d'un comité ayant pour mission de «formuler des recommandations sur les principes de gouvernance et de gestion unifiée du Parc, sur son développement à long-terme, sur les aspects financiers et sur les ressources humaines ».

Membres du comité composé de trois (3) représentants de chacune des municipalités :

Val-Morin

- | | |
|--------------------|--|
| Mme Louise Maurice | conseillère municipale, responsable du dossier du Parc régional et membre du conseil d'administration de l'OBNL de la Société du parc régional Val-David/Val-Morin secteur Far Hills |
| M. Denis Simpson | Président du conseil d'administration de l'OBNL de la Société du parc régional Val-David/Val-Morin secteur Far Hills |
| M. Hugo Masse | vice-président du conseil d'administration de l'OBNL de la Société du parc régional Val-David/Val-Morin secteur Far Hills |

Val-David

- | | |
|--------------------|--|
| Mme Kathy Poulin | conseillère, responsable du dossier du Parc régional |
| M. Daniel Lévesque | conseiller, responsable du dossier du Parc régional |
| M. François Dufort | membre du Comité consultatif du parc régional |

Description de la situation actuelle

Un territoire, un parc, une réserve naturelle

- Le Parc régional Val-David - Val-Morin est un territoire naturel protégé de plus de 600 hectares issu de la volonté populaire et créé à l'issue d'un référendum en **2003**.
- Depuis **mars 2016**, il a reçu le statut de réserve naturelle. Ce statut lui permet de conserver ses espaces naturels tout en les rendant disponibles à des fins récréatives quotidiennes et éducatives.

Secteur Dufresne

4,19 km²

419 hectares

Secteur Far Hills

2,15 km²

215 hectares

TOTAL : 634 hectares = 3,3 km x 3,8 km

Territoire commun, gestion différente

Jusqu'au 19 novembre 2014 :

- Gestion municipale pour chacun des territoires
- Comités citoyens consultatifs divers à Val-Morin et à Val-David
- Comité de gestion conjointe trimestriel



Gestion à Val-Morin

- 19 novembre 2014 : gestion octroyée à un OBNL, la Société du parc régional Val-David/Val-Morin secteur Far Hill
- Entente de gestion entre la Société et la municipalité convenant des modalités administratives et légales
- Conseil d'administration : 3 administrateurs nommés par le Conseil municipal et 4 administrateurs élus par l'assemblée des membres de l'OBNL
- Les employés sont gérés et payés par l'OBNL
- Le territoire et les infrastructures appartiennent à la municipalité de Val-Morin

Gestion à Val-David

- Gestion municipale : le conseil municipal (les élus) est responsable de son administration; le directeur général de la municipalité est le directeur du parc
- Les employés sont syndiqués et travaillent pour la municipalité
- Le territoire et les infrastructures appartiennent à la municipalité de Val-David

Gestion à Val David : détails

- Propositions et décisions provenant du comité consultatif et/ou du comité conjoint soumises au conseil, résolutions lorsque nécessaire. Décisions transmises au directeur général qui agit comme directeur de parc
- Pas de directeur de Parc à proprement parler: le DG de la municipalité demeure assez éloigné de la gestion du parc
- Employés municipaux syndiqués dédiés en permanence au parc (cols blancs et cols bleus)
- Autres départements municipaux parfois impliqués: loisirs, communications, travaux publics
- Gestion administrative, en fonction des besoins ponctuels et d'une planification limitée et à court terme

L'option de gouvernance unifiée : extrait du rapport

« Depuis quelques années, les personnes impliquées de près ou de loin dans l'administration du parc, ainsi que des citoyens, espèrent l'avènement d'une gouvernance unifiée du parc, de même que l'intégration d'une vision et d'objectifs communs. Bien que présente dans les opérations quotidiennes, la collaboration actuelle entre les deux municipalités atteint ses limites.

La récente gestion déléguée à un OBNL à Val-Morin versus la gestion municipale de Val-David crée des complications et des délais au niveau du processus administratif, de la communication entre les différents paliers décisionnels, des objectifs de gestion, et de l'implication citoyenne.

Les structures administratives actuelles imposent un lourd va-et-vient entre plusieurs interlocuteurs qui, conséquemment, n'ont pas toujours la vue d'ensemble, les ressources ou le pouvoir nécessaire pour agir dans les meilleurs intérêts du parc.

De plus, ce clivage nuit à la définition et à la mise en place d'une vision de développement intégré du parc.»

Pourquoi changer? Tout va bien!

En pratique, excellente collaboration mais :

- Lourdeur et longueur au niveau de la prise de décision dû aux multiples interlocuteurs et aux différents niveaux décisionnels
- Besoin d'une vision de développement à long terme et d'un plan d'action pour tout le parc

Exemples :

- Cas de désaccord ou de conflits
- Comment choisir les priorités et les objectifs de développement concernant le développement, l'aménagement, les activités, les événements, la recherche de financement, l'intégration de comités et des bénévoles, etc. ?
- Cas concrets : cohabitation dans les sentiers, ouverture de la Césaire, subvention de la Cordée, collaboration avec les entreprises locales.

En pratique, le parc (secteur Dufresne) génère des revenus, mais :

- Si tout le monde achetait sa passe à Val-Morin ?
- Conséquences des changements climatiques sur le taux de fréquentation et l'entretien des sentiers
- Les utilisateurs utilisent tout le territoire du parc (équité)
- Potentiel de revenus supérieurs : subventions, activités, fondation, travail bénévole, etc.

Options de gouvernance unifiée

- **Régie inter-municipale**

Vu les avantages de la gestion déléguée (OBNL), Val-Morin ne souhaite pas un retour à une gestion municipale.

- **Création d'un OBNL à Val-David, suivi d'une cogestion des OBNL**

En choisissant cette option, la gouvernance demeure partagée, lourde et complexe.

- **Délégation de la gestion du secteur Dufresne à l'OBNL de Val-Morin**

Ne permet pas l'équité et la représentativité des deux municipalités.

La gestion déléguée s'est avérée être l'option comportant le plus d'avantages.

Recommandation :

Un seul directeur de parc dans une gestion unifiée par un OBNL.

Avantages de la gouvernance unifiée

- Réduction de la charge de gestion municipale
- Structure administrative simple et efficace
- Transparence et clarté dans toutes les données financières
- Possibilité de tendre vers l'autofinancement grâce à une gestion plus serrée
- Obtention de subvention et autres sources de financement (Ex : création d'une fondation)
- Profiter de la performance d'une gestion de proximité qui permet une meilleure synergie, cohérence entre les administrateurs, gestionnaires, employés, citoyens et utilisateurs du parc.
- Meilleure intégration de la participation citoyenne par le biais de comités rendus efficaces par des canaux de communications plus directs
- Intégration d'une vision commune (développement, activités, financement, etc.)
- Meilleure gestion de la cohabitation des usages
- Stabilisation des coûts et consolidation des dépenses
- Augmentation des moyens de conservation de la réserve naturelle



PORTRAIT BUDGÉTAIRE

Retombées économiques

Les données primaires ayant permis de mesurer la contribution économique des dépenses touristiques des visiteurs du parc proviennent d'une enquête menée sur le terrain, auprès de la clientèle. La collecte de données s'est déroulée sur une période de plus d'un an (2015/2016), en continu.

Le questionnaire administré auprès des visiteurs a permis de mesurer les dépenses en lien avec les éléments suivants :

- Hébergement
- Épicerie, boissons, etc.
- Restauration
- Activités de divertissement
- Transport, essence (excluant transport aérien)
- Autres dépenses comme l'achat de souvenirs, vêtements, équipements

** Selon la Chaire de tourisme transat de l'UQÀM réalisée en décembre 2016.*

Retombées économiques

L'impact économique global au Québec du parc régional Val-David / Val-Morin mesuré dans cette étude provient des dépenses effectuées par les visiteurs du parc et des dépenses d'exploitation de ce dernier pour l'année 2015-2016. Précisons que les dépenses effectués par les visiteurs habitant à proximité du parc n'ont pas été prises en compte.

- Les **dépenses touristiques** des visiteurs du parc régional Val-David / Val-Morin pour l'année 2015-2016 sont estimées à **3,06 millions de dollars**.
- Les dépenses d'exploitation directement attribuables au parc pour l'année 2015-2016 sont évaluées à **559 000 de dollars**.
- Les activités du parc régional Val-David / Val-Morin comprenant les dépenses touristiques des visiteurs et celles associées aux dépenses d'exploitation du parc ont contribué à l'économie du Québec pour un total d'environ **2,36 millions de dollars**.
- Les activités du parc ont créé l'équivalent de **38 emplois** à temps plein au Québec et généré approximativement **2 millions de dollars** en traitement et **salaires**.

Retombées économiques

Catégorie de dépense	Dépenses directement associées au parc	Dépenses associées au voyage lors de la visite du parc
Dépenses effectuées sur le site du parc	352 591 \$	-
Hébergement	678 663 \$	192 431 \$
Épicerie, boisson, etc.	435 178 \$	158 221 \$
Restauration	299 977 \$	171 050 \$
Transport et déplacement (essence) associés à la visite du parc	322 846 \$	115 459 \$
Activités de divertissement	-	47 039 \$
Autres dépenses (ex: équipement, souvenirs, etc.)	202 902 \$	79 823 \$
Total	2 292 157 \$	764 023 \$

Quelques constats

Ressources humaines

Val-David 2016	Val-Morin 2016
1 T.C. - Resp. operations/aménagements	1 T.C. Directeur
1 T.C. - Préposé à l'aménagement des sentiers	1 T.C. Chef d'entretien
1 T.C. - Agente de supervision à l'accueil	1,75 éq. T.C. Saisonniers
1 éq. T.C. - Préposé au terrain-Patrouilleur-Percepteur	
4 postes équivalents temps complet	3,75 postes équivalents temps complet

Revenus et charges

Val-David 2016	Val-Morin 2016
Total des revenus: 367 893 \$	Total des revenus: 278 403 \$
Total des revenus (Val-David et Val-Morin): 646 296 \$	
Total des charges (Val-David et Val-Morin): 612 125 \$	

Nouvelles dépenses inhérentes à l'OBNL commun

Fonds de réserve (5 % des revenus)	30 000 \$
Écarts salariaux	16 500 \$
Coûts de transition	10 000 \$
Directeur de parc	10 000 \$
Total:	(66 500 \$)
Déficit de Val-Morin	(142 000 \$)
À combler	(208 500 \$)

Scénarios de repartition du déficit (208 500 \$)

Scénario 1

Subvention Val-Morin	150 000 \$
Subvention Val-David	58 500 \$

Scénario 2

Subvention Val-Morin (40 %)	83 400 \$
Subvention Val-David (60 %)	125 100 \$

Écartés salariaux

	Écartés
Directeur vs Responsable aménagement	0,25 \$
Responsable entretien des sentiers	1,30 \$
Journalier entretien	2,45 \$
Patrouilleur journalier	4,00 \$
	8,00 \$
	X 40 hrs
	X 52 sem.
	16 500,00\$

*Recommandation:
un seul directeur de parc dans une gestion unifiée par un OBNL.*

Actuellement

OBNL et gestion unifiée

STATUT DU PARC

- Réserve naturelle, mission de conservation
- Réserve naturelle, mission de conservation

PROPRIÉTÉS DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES

- Municipalité
- Municipalité

DROIT DE REGARD ET IMPUTABILITÉ

- Résolution du conseil pour certaines décisions
- Contrat de gestion entre la municipalité et l'OBNL
- Membres du conseil d'administration nommés par le conseil municipal
- Production d'un plan triennal et d'un état financier

Actuellement

OBNL et gestion unifiée

GESTION

- Plusieurs palliers décisionnels: dir. des opérations, des Loisirs, dir général de la municipalité, conseil municipal, comité de citoyens
- Comité de gestion: arrimage avec Val-Morin
- Conseil d'administration et directeur de parc
- Comité de citoyens
- Engagement des acteurs du milieu

VISION ET ORIENTATIONS

- Plan directeur du parc (2005)
- Entente de gestion entre l'OBNL et la municipalité
- Règlements généraux de la Société
- Plan triennal
- Plan de développement

Bilan

Actuellement

OBNL et gestion unifiée

RESSOURCES HUMAINES

- Val-David : 4 employés municipaux syndiqués
- Val-Morin : 4 employés de l'OBNL
- Comité de gestion: arrimage avec Val-Morin

- 8 employés de l'OBNL
- Engagement au maintien des conditions et droits des employés syndiqués (Réf. Article 45 du code du travail et de la convention collective)

FINANCEMENT

- Commandites d'entreprises
- Droits d'entrée
- Subventions municipales

- Commandites d'entreprises
- Droits d'entrée
- Subventions municipales
- Subventions Gouv.(non-accessibles à la municipalité)
- Partenariats (université, entreprises, etc.)
- Fondation (exemption d'impôt)

EXPÉRIENCE DES USAGERS ET CITOYENS

- Gratuité aux citoyens et coût pour certaines activités

- Gratuité aux citoyens et coût pour certaines activités
- Répartition plus équilibrée de la fréquentation
- Meilleure écoute des citoyens



PÉRIODE DE QUESTIONS